



**Communiqué de presse
Strasbourg, le 8 juillet 2019**



Voies navigables de France : un appel à projets pour l'occupation domaniale liée à l'activité de bateaux promenade à Strasbourg

Dans le cadre de sa politique de valorisation du domaine public fluvial pour l'accueil d'activités commerciales, Voies navigables de France lance un appel à projets pour l'occupation du domaine public fluvial dédiée à l'activité de bateaux promenade à Strasbourg.

Opérateur de l'Etat pour le secteur fluvial en France, Voies navigables de France est en charge du développement de la logistique fluviale. Il concourt également à l'aménagement du territoire et au développement touristique et assure la gestion de l'eau et de ses usages. C'est dans ce cadre qu'il exploite, modernise et développe sur le bassin du Rhin 490 km de voies d'eau dont l'Ill à Strasbourg qui accueille l'activité de bateaux promenade.

Voies navigables de France a également pour mission de promouvoir l'usage de la voie d'eau en concourant à l'aménagement du territoire fluvial, à son développement touristique et à son essor économique. Il favorise l'implantation d'activités de transport fluvial (de passagers ou de marchandises) en collaboration avec les collectivités mouillées.

Afin d'intégrer la dimension fluviale dans les politiques publiques, Voies navigables de France et la Ville de Strasbourg ont signé une charte de partenariat en septembre 2017 pour la valorisation et le développement de la voie d'eau à Strasbourg. Construite sur la base de sept thématiques, cette charte prévoit notamment le développement économique et touristique des voies d'eau de la ville (plaisance et activités fluviales touristiques...).

L'activité de bateaux promenades dans la capitale alsacienne est historique et très importante pour la vie de ses voies d'eau. Cette activité existe depuis le milieu du XX^e siècle et consistait à l'époque en des circuits de visite des bassins du Port Autonome. Progressivement, elle s'est déplacée dans le centre-ville et propose aux visiteurs des circuits commentés autour de l'ellipse insulaire, dans le quartier de la Petite France et dans le quartier des institutions européennes. Cette activité fluviale offerte aux habitants et visiteurs de la ville est en progression constante, elle dynamise l'intérêt touristique et constitue une alternative aux autres modes de transport.

Une nouvelle mise en concurrence de l'activité de bateaux promenade à Strasbourg

La convention d'occupation temporaire du domaine public (COT) actuellement octroyée à la société Batorama prenant bientôt fin, VNF a décidé de lancer dès à présent, conformément aux textes en vigueur depuis avril 2017 (*), une mise en concurrence qui vise à sélectionner un ou des titulaires pour exercer cette activité, au droit des embarcadères existants dans Strasbourg.

Ces embarcadères ont été allotés, de sorte à permettre à des sociétés de taille et de nature diverses de proposer une offre. Ces offres, à remettre avant le 13 septembre 2019 devront entre autres mettre l'accent sur la qualité environnementale du projet, en présentant une méthodologie détaillée pour réduire l'empreinte écologique d'une telle activité en hypercentre : motorisation, bruit, pollution, déchets, traitement des eaux grises...

L'appel à projet complet est consultable en ligne sur la plate forme des achats de l'Etat (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>

Détail des lots et emplacements concernés :



<p>Lot 1 (en rouge) : Rohan / Parlement 4 emplacements sur le site dit « Palais des Rohan » Emplacement sur le site dit « Parlement Européen »</p>	<p>Lot 2 (en orange) : Rohan un emplacement (embarcadère A) sur le site dit « Palais des Rohan »</p>
<p>Lot 3 (en bleu) : Conseil de l'Europe Emplacement sur le site dit « Conseil de l'Europe »</p>	<p>Lot 4 (en vert) : MAMCS Emplacement sur le site dit « Musée d'Art Moderne »</p>

NB : En jaune sur la carte figurent les embarcadères publics disponibles, utilisables par les usagers du réseau sur réservation préalable. Ces embarcadères ne sont pas concernés par la présente procédure d'appel à projets, et ne font pas l'objet d'une COT, mais sont utilisables sur demande, contre redevance.

(*) Cette consultation est organisée en application des dispositions des articles L. 2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) (dans leur version issue de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017).



À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Fort de 4 300 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

Contacts presse

Voies navigables de France
Direction, territoriale Strasbourg
Service de la communication
Laure Mauny
T. 03 67 07 92 48
laure.nauny@vnf.fr